

Le Maire de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre,

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération n° 2020-034 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;
- la délibération n°2022-42 du Conseil Municipal du 23 juin 2022 portant création de nouveaux tarifs municipaux ;
- la délibération n°2023-34 du Conseil Municipal du 11 mai 2023 portant création de nouveaux tarifs municipaux ;
- la délibération n°2024-36 du Conseil Municipal du 27 juin 2024 portant révision des catégories de tarifs relatifs aux cimetières ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de fixer les tarifs communaux en application de la délégation qu'il a reçu du Conseil Municipal.

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs communaux pour les prestations ci-après mentionnées sont fixés comme suit pour l'année 2024/2025 (du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025) :

Envoyé en préfecture le 29/07/2024
Reçu en préfecture le 29/07/2024
Publié le
ID : 076-217604750-20240729-D2024008-AR

Tarif par jour / ou par prestation délivrée	Taux d'effort	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarif extérieur (hors commune)
Periscolaire matin	0,072%	0,25 €	1,44 €	2,02 €
Periscolaire soir	0,161%	0,50 €	3,22 €	4,51 €
Periscolaire mercredi journée	0,894%	3,16 €	17,88 €	25,03 €
Periscolaire mercredi 1/2 journée sans repas	0,357%	1,26 €	7,14 €	10,00 €
Periscolaire mercredi 1/2 journée avec repas	0,535%	1,89 €	10,70 €	14,98 €
Accueil loisirs - vacances	0,894%	3,16 €	17,88 €	25,03 €
Accueil loisirs - vacances Club des Ados	0,894%	4,73 €	17,88 €	25,03 €
Accueil loisirs - Vacances Camps	2,00%	14,00 €	44,00 €	61,60 €
Supplément Sorties Club des Ados	0,28%	1,96 €	6,16 €	8,62 €
Supplément - Veillée	0,24%	1,68 €	5,28 €	7,39 €
Supplément - Nuitée	0,24%	2,38 €	7,48 €	10,47 €

Tarif forfait mensuel	Taux d'effort	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarif extérieur (hors commune)
Transport scolaire	0,487%	2,77 €	9,74 €	

Tarif par jour / ou par prestation délivrée	T1 - QF <300	T2 - 300<QF<600	T3 QF >600	Tarif Plancher	Tarif Plafond
Restauration scolaire	0,65 €	1,00 €	Taux d'effort : 0,226%	0,65 €	4,51 €

Adhésion annuelle	FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE & MESNIL-ESNARD	EXTERIEURS
Periscolaire - Club des Ados (forfait annuel)	52,60 €	73,64 €

Majorations

Prestation réalisée non réservée	Prestation majorée de 50%
Prestation réservée non annulée	Prestation facturée - tarif non majoré

CONCESSIONS CIMETIERES

	TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
CONCESSION PLEINE TERRE OU CAVEAU (SURFACE 2M x 1M) : 30 ANS	150,00 €	150,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM 15 ANS	500,00 €	500,00 €
CONCESSION COLUMBARIUM 30 ANS	1 000,00 €	1 000,00 €
CONCESSION CAVURNE 15 ANS	60,00 €	60,00 €
CONCESSION CAVURNE 30 ANS	120,00 €	120,00 €
JARDIN DU SOUVENIR (ACCES)	GRATUIT	GRATUIT

LOCATIONS ET SALLES

BARNUM COMMUNAL	TARIFS 2022/2023		TARIFS 2023/2024	
	Franquevillais	Extérieurs	Franquevillais	Extérieurs
FORFAIT BARNUM 4*4	113,62 €	145,18 €	119,19 €	152,29 €
FORFAIT BARNUM 4*8	225,13 €	256,69 €	236,16 €	269,27 €
FORFAIT BARNUM 12*5	260,90 €	292,46 €	273,68 €	306,79 €
CAUTION				

Acompte : 50 % du tarif et solde 50% le jour de l'installation

Tarifs dégradations : sur factures des réparations effectuées

SALLE MARCEL RAGOT	TARIFS 2023/2024		TARIFS 2024/2025	
	Franquevillais	Extérieurs	Franquevillais	Extérieurs
LOCATION 48H	407,12 €	786,90 €	427,07 €	825,46 €
LOCATION 24H	214,15 €	413,91 €	213,53 €	412,73 €
LOCATION 1/2 JOURNÉE	107,07 €	206,95 €	106,77 €	206,36 €
CAUTION				

Nettoyage salle compris dans le tarif de location

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240729-D2024008-AR

SALLE BOURVIL		TARIFS 2023/2024		TARIFS 2024/2025	
ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS		Franquevillais	Extérieurs	Franquevillais	Extérieurs
PETITE SALLE CONFERENCE		170,42 €	201,98 €	178,77 €	211,88 €
GRANDE SALLE JOURNEE		783,74 €	815,30 €	822,14 €	855,25 €
GRANDE SALLE SOIREE		1 037,27 €	1 068,83 €	1 088,10 €	1 121,20 €
GRANDE SALLE JOURNEE & SOIREE		1 253,98 €	1 285,54 €	1 315,43 €	1 348,54 €
GRANDE SALLE SOIREE & JOURNEE		1 563,27 €	1 594,83 €	1 639,87 €	1 672,98 €
HEURE SUPPLEMENTAIRE		74,69 €	106,25 €	78,35 €	111,46 €
HALL D'ACCUEIL		186,20 €	217,76 €	195,33 €	228,43 €
LOCATION POUR PREPARATION 3H MAX		55,76 €	85,76 €	58,49 €	89,96 €
CAUTION					

JOURNEE : 09H-19H

SOIREE : 14H-03H MATIN

Nettoyage salle compris dans le tarifs de location

Vaisselle gratuite pour les associations franquevillaises

Pas de vaisselle pour les entreprises

Acompte de 50% à la réservation et solde de 50% à la remise des clés

Dégradations des locaux : sur facture des réparations

Pas de caution mais application des tarifs de la vaisselle en cas de casse

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
LINGE DE TABLE	UNIQUE	UNIQUE
NAPPE A L'UNITE	7,36 €	7,72 €
CASSE DETERIORATION	UNIQUE	UNIQUE
Verre Vin 18 cl	1,34 €	1,40 €
Verre Eau 24 cl	1,40 €	1,47 €
Verre à orangeade	1,39 €	1,46 €
Flûte à Champagne	1,45 €	1,52 €
Coupe à Champagne	1,51 €	1,58 €
Assiette Grand Modèle	10,26 €	10,76 €
Assiette Petit et Moyen Modèle	9,14 €	9,59 €
Fourchette	5,69 €	5,97 €
Couteau	9,70 €	10,18 €
Cuillère à soupe	5,69 €	5,97 €
Couteau Dessert	9,70 €	10,18 €
Fourchette Dessert	5,69 €	5,97 €
Couteau Poisson	6,91 €	7,25 €
Fourchette Poisson	6,91 €	7,25 €
Cuillère à Café	4,01 €	4,21 €
Tasse à Café	6,24 €	6,55 €
Soucoupe à Café	4,57 €	4,80 €
Corbeille à Pain	4,57 €	4,80 €
Carafe à Eau	2,84 €	2,98 €

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240729-D2024008-AR

DROITS DE PLACE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHES COMMUNAUX		TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
TARIFS : ABONNES (EN ML)			
ABONNEMENT ANNUEL		20,00 €	20,00 €
DROITS DE PLACE		3,16 €	3,31 €
ELECTRICITE		21,04 €	22,07 €
DECHETS		13,68 €	14,35 €
TARIFS : OCCASIONNELS (EN ML)			
DROITS DE PLACE		3,16 €	3,31 €
ELECTRICITE		6,84 €	7,17 €
DECHETS		4,21 €	4,41 €
COMMERCES		TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
TERRASSES DE PLEIN AIR ET STOCKAGE DE MOBILIER SUR VOIE PUBLIQUE		4,73 €	4,97 €
TERRASSES DE PLEIN AIR EXCEPTIONNELLES OU EXTENSION		3,68 €	3,86 €
ELECTRICITE		6,84 €	7,17 €
DECHETS		3,16 €	3,31 €
VENTES EXCEPTIONNELLES - FOIRES COMMERCIALES		2,63 €	2,76 €
VENTES EXCEPTIONNELLES - FOIRES COMMERCIALES - SUPPLEMENT		6,84 €	7,17 €
ELECTRICITE		3,16 €	3,31 €
VEHICULES MAGASINS POUR LA VENTE AMBULANTE A POSTE FIXE (pizzas, snacks...)		15,78 €	16,55 €
VEHICULES D'EXPOSITION MARCHE ET HORS MARCHE		42,08 €	44,14 €
AUTRES OCCUPATIONS		TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC A BUT NON LUCRATIF (ML/JOUR)			
ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		GRATUIT	GRATUIT
TRAVAUX			
CLOTURES - ECHAFFAUDAGE - TIRANTS D'ANCRAGE		3,68 €	3,86 €
ETAISS		10,52 €	11,04 €
CABANES DE CHANTIER OU LOCAUX DE SUBSTITUTION TYPE BATIMENT MODULAIRE		63,12 €	66,21 €
BENNE DE CHANTIER		52,60 €	55,18 €
DEPOT DE MATERIEL >2H		10,52 €	11,04 €
NEUTRALISATION PLACE DE STATIONNEMENT		52,60 €	55,18 €
FERMETURE D'UNE RUE A LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX		31,56 €	33,11 €
AUTRE TAXATION TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON AUTORISEE		368,20 €	386,24 €

DISPOSITIFS D'ACCES A CERTAINS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

		TARIFS 2023/2024	TARIFS 2024/2025
TARIFS : ABONNES (EN ML)			
REEMPLACEMENT DE BADGES D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX SUITE A PERTE, VOL OU MAUVAIS ETAT		25,00 €	25,00 €

pour la facturation en fonction du tarif : toute journée ou toute semaine commencée est due

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240729-D2024008-AR

Article 2 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, au Comptable public et au régisseur de recettes.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un administratif préalable qui peut être exercé dans le délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement suivi d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Fait à Franqueville-Saint-Pierre,
Le 29 juillet 2024



Le Maire,
Bruno GUILBERT

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240729-D2024008-AR